

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AFMONT

2021

Accueil par Laurent Munier Directeur du CSMBH

ORDRE DU JOUR



- Adhésions et Quorum
- Bilan financier / Budget (à voter)
- Bilan Moral (à voter) :
 - Aides Covid aux fournisseurs
 - Ca s'est passé en 2021!
- Actions 2022
- Questions diverses
- Election bureau (à voter)
- Partenaires :
 - Fédération Française de Ski
 - ANENA
 - Alpexpo Mountain Planet

ADHESIONS



1. ADHÉSIONS ET QUORUM

- **95 adhérents** (quelques règlements en attente)
- **Une dizaine de nouvelles adhésions**
- **6 Départs**

BILAN FINANCIER / BUDGET



Réalisé 30/10/2020		Réalisé 30/09/2021		Budget 2022	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Cotisation 2020: 68 x 151	10 268,00	Cotisations 2021 (152 x 78)	12 468,00	Cotisation 2022: 85x153	13 005,00
Participation soirée adhérents	280,00	Participation soirée adhérents	625,00	Participation soirée adhérents	700,00
Adhésion 2019 retard	600,00				
Recettes	11 148,00	Recettes	13 093,00	Recettes	13 705,00
Assurance	329,50	Assurance	343,66	Assurance	360,00
Frais bureau	398,31	Soirée adhérents	1 078,00	Frais bureau	500,00
Soirée adhérents	122,50	Bache ALPIPRO	360,00		
Location salle AG DSF	3 032,00	Hebergement soirée adhérents	286,92	Soirée adhérents	1 500,00
Site Internet	179,00	Animation soirée adhérents	150,00	Location salle AG DSF	1 800,00
Frais bancaires	289,77	Frais bancaires	206,88		
Cotis. France Montagne	1 854,00	Cotis. France Montagne	1 872,00	Frais bancaires	300,00
				Cotis. France Montagne	1 900,00
				Conseil Aides Etat	3 000,00
				Communication	2 500,00
				Site Internet	300,00
				Trophées AcG	500,00
Dépenses	6 205,08	Dépenses	4 297,46	Dépenses	12 660,00
Résultat	4 942,92	Résultat	8 795,54	Résultat	1 045,00
Solde	33 537,92	Solde	42 333,46	Solde	43 378,46

AIDE AUX FOURNISSEURS DE LA MONTAGNE



Rappels

- 80 Md€ pour la France dont
 - 35 Md€ fonds de solidarité
 - 35 Md€ activité partielle
 - 10 Md€ coûts fixes

Pour le moment, 5 Md€ consécutif à l'arrêt des RM

- 160 Md€ de prêts

AIDE AUX FOURNISSEURS DE LA MONTAGNE



- Fonds de solidarité:
 - Liste S1 bis
 - 10% de perte entre 2019 et 2020
 - Arrêt à fin septembre 2021
 - Pour Juillet (date limite aujourd'hui), Août et Septembre
 - Basé sur le CA de l'année de référence
 - 15% mini d'activité en septembre

AIDE AUX FOURNISSEURS DE LA MONTAGNE

- Activité partielle

Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2021	Entreprises fermées administrativement Établissements situés dans la zone de chalandise d'une station de ski Entreprises des secteurs protégés avec baisse de 80% de CA Employeurs de salariés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler (garde d'enfants et personnes vulnérables)	70% de la rémunération antérieure brute	RMM Environ 8.11€ et 7,09€ pour Mayotte	70% de 4.5 SMIC soit 32.29€ par heure non travaillée Mayotte : 24,38€	70% de la rémunération antérieure brute	8,11€ Mayotte : 7,09€	70% de 4.5 SMIC soit 32.29€ par heure non travaillée Mayotte : 24,38€
	Autres entreprises	60% de la rémunération antérieure brute	RMM Environ 8.11€ et 7,09€ pour Mayotte	60% de 4.5 SMIC soit 27.68€ par heure non travaillée Mayotte : 20,9€	36% de la rémunération antérieure brute	7,30€ Mayotte : 6,38€	36% de 4.5 SMIC soit 16.61€ par heure non travaillée Mayotte : 12,54€
À partir du 1 ^{er} novembre 2021	Employeurs de salariés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler (garde d'enfants et personnes vulnérables)	70% de la rémunération antérieure brute	RMM Environ 8.11€ et 7,09€ pour Mayotte	70% de 4.5 SMIC soit 32.29€ par heure non travaillée Mayotte : 24,38€	70% de la rémunération antérieure brute	8,11€ Mayotte : 7,09€	70% de 4.5 SMIC soit 32.29€ par heure non travaillée Mayotte : 24,38€
	Toutes entreprises	60% de la rémunération antérieure brute	RMM Environ 8.11€ et 7,09€ pour Mayotte	60% de 4.5 SMIC soit 27.68€ par heure non travaillée Mayotte : 20,9€	36% de la rémunération antérieure brute	7,30€ Mayotte : 6,38€	36% de 4.5 SMIC soit 16.61€ par heure non travaillée Mayotte : 12,54€

- Possibilité de souscrire APLD

AIDE AUX FOURNISSEURS DE LA MONTAGNE



- Coûts fixes:
 - Si EBE mensuel négatif
 - Reconduit jusqu'à fin octobre 2021
 - Mode de calcul non adapté
 - Prolongation 2022 ??

Bruno Le Maire: Le fonctionnement de ce dispositif, vous le connaissez. Nous prenons en compte l'intégralité des charges d'un établissement. Par exemple dans un restaurant, nous additionnons le coût d'approvisionnement en matières premières, les salaires, le coût du loyer auquel nous déduisons le revenu de cette entreprise et nous prenons en charge la différence.

Si les charges fixes sont supérieures aux revenus de l'entreprise, nous prendrons en charge 90 % de cette différence pour les entreprises de moins de 50 salariés, 70 % de cette différence pour les entreprises de plus de 50 salariés. Nous faisons donc une distinction entre les plus petites entreprises que nous aidons davantage et les plus grandes entreprises. Voilà donc le dispositif qui prendra le relais du fonds de solidarité à compter du 1er octobre et qui marquera le passage d'un soutien général et forfaitaire à un soutien ciblé et sur mesure en fonction de la perte réelle à l'euro près.

LA RELANCE DES FOURNISSEURS



- PLAN MONTAGNE AVENIR en 3 volets:

- Rénovation de l'immobilier
- Accessibilité en station
- Diversification

Implication Cluster Montagne

- Aide à l'investissement en AURA
- Suramortissement?

ÇA S'EST PASSÉ EN 2021 !



- 9-10 juin : Alpipro
- 24 juin : Rencontre adhérents
- 23 juillet : Alpe Home PRO DAY
Imaginer et construire l'habitat touristique en montagne de demain
- 30 septembre : Congrès DSF

ACTIONS 2022



- **Anticiper c'est Gagner
Trophée 2022**
- Tandem Fournisseur / Exploitant
- Jury : exploitants et membres du bureau Afmont. Président : G. Kraan
- Mise en valeur symbolique de 3 actions anticipées, réussies en 2020
- Remise de récompense sur MP ou DSF
- **Profitez du Congrès pour trouver votre Lauréat...**



- **Mountain Planet**
- **Congrès DSF 2022**

Tarif cotisation 2022

- Rappel
 - Cotisation 2019: 150 €
 - Cotisation 2020: 151 €
 - Cotisation 2021: 152 €
- Proposition
 - Cotisation 2022: 153 €

5. ELECTION BUREAU

Selon les nouveaux statuts



Membres sortants :

D. BIC (KÄSSBOHRER)
G. KRAAN (GMM)
P. METAYER (TECHFUN)
S. MERINDOL (INFLUENSO)
L. MICOL (CERA)
J. CHAVAT (YAMAHA)
M. ZINNIGER (TEAMAXESS)
M. ROUGEAUX (TECHNOALPIN)
I BOULEAU (SUN CONSEIL)
C. MONTAZ (MONTAZ EQUIPEMENTS)
PE. DANGER (SYSTEM D)
M. PORTE (ID GROUP)
A. BONNOT (ASCENSO)
R. DIDIER (MND)
D. LAFVERGES (ABEST)

Candidatures :

D. BIC (KÄSSBOHRER)
G. KRAAN (GMM)
A. SOLELHAC (SWITCH)
B. S. MERINDOL (INFLUENSO)
L. MICOL (CERA)
F. DALLIET (JOLY & PHILIPPE)
M. ZINNIGER (TEAMAXESS)
M. ROUGEAUX (TECHNOALPIN)
I BOULEAU (SUN CONSEIL)
C. MONTAZ (MONTAZ EQUIPEMENTS)
PE. DANGER (SYSTEM D)
M. PORTE (ID GROUP)
A. BONNOT (ASCENSO)
R. DIDIER (MND)
D. LAFVERGES (ABEST)

6. PARTENAIRES

Anne-Chantal PIGELET-GREVVY

Présidente de la FFS



Jean-Pierre ROUGEAUX

Président de l'ANENA



Jérôme RIFF

Directeur Général ALPEXPO

